

# Projet Coupe Territoriale BMX

Auvergne-Rhône-Alpes

## Contexte :

Une année et demie après la fusion, le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes ayant une étendue très importante, il semble indispensable de créer des épreuves intermédiaires en remplacement des Coupes AURA actuelles pour limiter les frais et déplacements des pilotes.

## Objectifs :

Permettre aux licenciés de participer à ces compétitions en franchissant un palier sur le niveau sportif avec les courses départementales, sans pour autant augmenter les contraintes de distance.

Cela représentera aussi un atout pour le démarrage en compétition des jeunes débutants.

De plus, cela créera une continuité car à l'issue des 3 manches Territoriales, les pilotes déboucheront sur le Trophée et Championnat Auvergne-Rhône-Alpes prévu généralement en Mai.

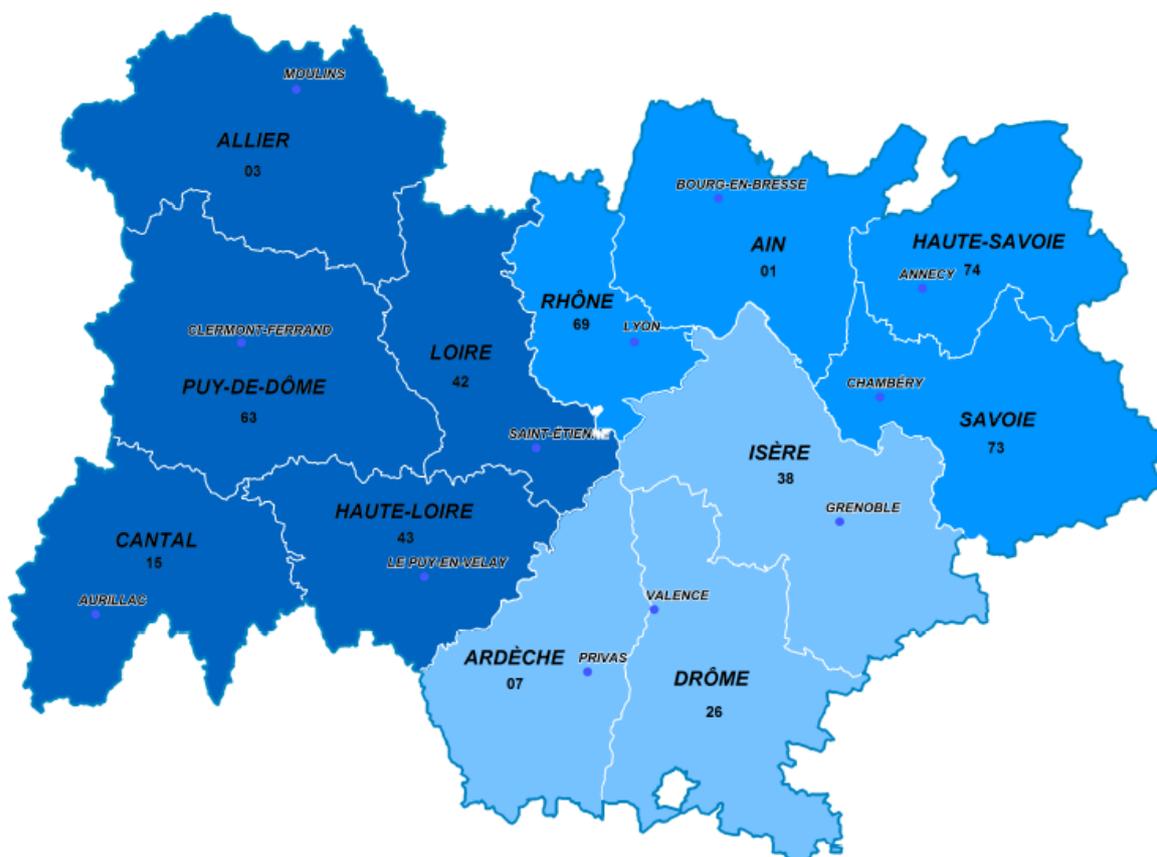
## Découpage de la Région en 3 Territoires :

En tenant compte du nombre de licenciés compétiteurs, le découpage suivant de la région Auvergne-Rhône-Alpes en 3 territoires semble judicieux en terme d'équilibre d'effectif et d'éloignement :

**TERRITOIRE 1 :** Allier (72) + Puy de Dôme (701) + Cantal (1) + Loire (707) = 1480 Compétiteurs

**TERRITOIRE 2 :** Rhône (508) + Ain (136) + Haute-Savoie (98) + Savoie (144) = 886 Compétiteurs

**TERRITOIRE 3 :** Isère (274) + Drome (625) + Ardèche (80) + Haute-Loire (0) = 1079 Compétiteurs



## 1- Le Calendrier

La Coupe Territoriale BMX Auvergne-Rhône-Alpes se déroule sur trois épreuves et 3 territoires aux mêmes dates pour l'ensemble de la région avec le souhait que chaque département organise une manche afin d'équilibrer là aussi :

**Octobre : 1<sup>ère</sup> Manche (Catégorie Année Suivante)**

**Mars : 2<sup>ème</sup> Manche**

**Avril : 3<sup>ème</sup> Manche**

**Ce qui permettra de créer une continuité et d'enchaîner avec le Trophée et Championnat BMX Auvergne-Rhône-Alpes habituellement prévu en Mai pour clôturer l'année régionale des pilotes.**

## 2- Le règlement

Le Règlement FFC servira de support à l'organisation des épreuves.

Tous les pilotes ayant répondu aux qualifications mises en place par les commissions départementales peuvent participer (Nationaux et Elites compris ...)

Tous les vélos devront être équipés de plaques frontale et latérale conforme au règlement en vigueur.

Sur la plaque latérale la lettre accompagnant le numéro est fortement conseillée.

Il n'y aura pas de points sur les manches qualificatives.

## 3- L'émargement

Pas d'émargement, ni de contrôle de licence.

L'émargement sera remplacé par une diffusion sur le site internet de la liste des pilotes et par un affichage par catégorie des pilotes. A chacun de s'assurer dans les temps, qu'il soit bien inscrit sans oublier de contrôler son numéro de pilote et que sa catégorie corresponde.

## 4- Les Essais

Les Essais avec grille s'effectueront par Blocs.

Les pastilles devront être fournies par le club organisateur, pour le bon déroulement de l'épreuve.

## 5- Les Horaires

L'épreuve se déroule sur une seule journée, de préférence le Dimanche.

Les Horaires sont donnés à titre indicatif, mais le timing pourra être ajusté en fonction du nombre de participants lors de l'épreuve.

## 6- Les Engagements

L'engagement est fixé à :

- Pour une épreuve 20 pouces **OU** Cruiser :
  - o 6,00 € par pilote jusqu'à la catégorie Benjamin (Incluse)
  - o 10,00 € par pilote pour les catégories Minime et Plus
- Pour une épreuve 20 pouces **ET** Cruiser :
  - o 12,00 € par pilote

## 7- Les Inscriptions

Les inscriptions se feront obligatoirement par les clubs, via le logiciel CICLE WEB accessible sur le site internet de la FFC « Engagements Clubs »

Le Règlement se fera sur place auprès du secrétariat par les responsables de chaque club.

Trois courses par Territoire (soit 9 en Tout) seront mises en ligne :

- 1- Coupe Territoriale Auvergne-Rhône-Alpes 20 pouces
- 2- Coupe Territoriale Auvergne-Rhône-Alpes 24 pouces
- 3- Coupe Territoriale Auvergne-Rhône-Alpes 20 + 24 pouces

**Les inscriptions seront ouvertes 15 jours avant.**

Le responsable de chaque club devra veiller à bien valider ses inscriptions avant la date limite.

Tout absence de pilote devra obligatoirement être signalée au responsable du secrétariat.

**A partir de 10 pilotes engagés, chaque club devra fournir un arbitre par jour de course.**

## 8- Les Catégories

Les catégories seront identiques et définies pour les 3 Territoires par la commission Régionale BMX.

Si les pilotes d'une catégorie ne sont pas assez nombreux (moins de 4 pilotes), ils seront regroupés avec la catégorie supérieure tout en gardant un classement séparé.

Pour les Filles dans les catégories Benjamins et moins, si elles sont moins de 4 pilotes dans les catégories, elles seront regroupées avec les garçons de la même catégorie, tout en gardant un classement séparé.

Pour la catégorie Elite Homme, s'il y a moins de 4 pilotes : les pilotes intégreront la catégorie Homme 19/24.

Pour la catégorie Elite Femme, s'il y a moins de 4 pilotes : les pilotes intégreront la catégorie Femme 17 et +.

Aucun sur-classement ne sera accepté.

## 9- Classement et Récompenses

Tous les pilotes licenciés du comité Auvergne-Rhône-Alpes ayant participé seront classés.

Les résultats seront sur le site du comité : [www.auvergnerhonealpescyclisme.com](http://www.auvergnerhonealpescyclisme.com)

Chaque club organisera la remise des récompenses. A spécifier sur les invitations.

La réglementation concernant la cérémonie protocolaire sera appliquée (Cf.§6-Sanctions et appels- 6.9.005)

### **CLASSEMENT CLUBS Formateurs :**

A la fin des 3 manches, un classement des 3 meilleurs clubs formateurs de chaque Territoire sera établi (système identique à celui de la FFC) et une remise des prix aura lieu lors du Trophée et Championnat BMX Auvergne-Rhône-Alpes (prévu en Mai).

## 10- Arbitres

Le responsable de la Commission Arbitre BMX de la région Auvergne-Rhône-Alpes nommera le président de jury, l'arbitre de départ, l'arbitre d'arrivée et l'administrateur pour chaque épreuve des 3 territoires.

Tous les clubs doivent fournir et communiquer au responsable des arbitres au moins un arbitre par épreuve, afin qu'il puisse organiser à l'avance l'équipe arbitrale de chaque épreuve en s'appuyant sur les représentants de la commission arbitre de chaque département.

## 11- Pistes

Le choix des pistes et du club organisateur se fera sur candidature, par la commission régionale BMX Auvergne-Rhône-Alpes. Toutes les pistes devront avoir leur homologation à jour afin de pouvoir postuler.

## 12- Règlement Technique

- Les pilotes ayant des licences en cours ne pourront pas participer aux épreuves.
- Le pilote doit rester en possession de sa licence. Il devra vérifier lui-même sa catégorie, son numéro de pilote et autres renseignements.
- Les titulaires d'une carte à la journée, d'une licence accueil, d'une licence Pass'Loisir ne sont pas autorisés à participer.
- Les responsables de club ou entraîneurs devront informer les pilotes de la réglementation FFC pour l'équipement des vélos et les tenues vestimentaires.
- Les pilotes qui se blesseraient lors des essais doivent faire établir par le médecin de l'épreuve un certificat médical et le transmettre au secrétariat de la course avant la fin de la 3<sup>ème</sup> manche pour apparaître dans le classement.
- Petit rappel, les numéros dans le dos des maillots ne sont plus tolérés pour les courses Auvergne-Rhône-Alpes.

**Aucun changement ne sera effectué après l'affichage des races.**

- **ZONE ENTRAINEURS** : une zone dédiée au travail des entraîneurs lors de l'épreuve devra être définie. Cette zone doit permettre aux entraîneurs de visualiser le maximum de la piste et de communiquer du mieux possible avec les pilotes sans que cela ne perturbe le déroulement de l'épreuve.

## 13- Informations

Un représentant du Comité AURA BMX de la Zone de l'épreuve veillera :

- A la conformité de la piste
- Au respect de l'organisation, si le besoin se fait sentir, il organisera une aide des autres clubs.
- Au respect du protocole et du règlement de la Coupe Territoriale

**Pour les pilotes NON Nationaux, la participation à DEUX manches (sur trois) de la Coupe Territoriale BMX est obligatoire pour permettre la qualification et participation au Challenge FRANCE de l'année suivante.**

**La participation à la Coupe Territoriale BMX n'est pas obligatoire pour les pilotes nationaux.**

**En cas de problème médical ne permettant pas de participer à une épreuve, merci de transmettre un certificat médical UNIQUEMENT au siège du Comité Auvergne-Rhône-Alpes au maximum 15 jours après l'épreuve concernée par cette dispense médicale.**

Pour la Commission BMX Auvergne- Rhône-Alpes  
Michel LECHAIGNE – Président et Représentant Comité AURA Zone Ouest  
Christophe ALBARET – Secrétaire et Représentant Comité AURA Zone Ouest  
Stéphane CHARTIER – Membre et Représentant Comité AURA Zone Ouest  
Xavier RONGERE – Membre et Représentant Comité AURA Zone Est  
Stéphane REIGNIER – Membre et Représentant Comité Aura Zone Est  
Nathalie MORAWIEC – Coordinatrice Auvergne-Rhône Alpes